

SCIC SA Enercoop Normandie

N° SIREN : 790 504 583

Siège social : Mairie, 1 place de la Laïcité, 76770 MALAUNAY

Bureaux : Seine Ecopolis – 45, avenue Robert Hooke – 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

Important !

Il est recommandé de laisser ce pouvoir anonyme, nos statuts prévoyant qu'une personne ne peut cumuler plus de 3 pouvoirs. Si vous indiquez le nom d'une personne, assurez-vous bien que celle-ci appartienne à la même catégorie que la vôtre, sans quoi ce pouvoir sera nul.

ORDRE DU JOUR AGE

- 1^{ère} résolution : Article 9b : délai de versement des souscriptions
- 2^{ème} résolution : Article 12a : suppression de la demande de copie de pièce d'identité pour les particuliers
- 3^{ème} résolution : Article 12c : priorisation des catégories
- 4^{ème} résolution : Article 14d : erreur de renvoi d'article + faute d'orthographe
- 5^{ème} résolution : Article 27a : DG associé de la SCIC
- 6^{ème} résolution : Article 27b : DGD associé de la SCIC
- 7^{ème} résolution : Article 30 : lieux des Assemblées Générales
- 8^{ème} résolution : Article 40 : vote en ligne
- 9^{ème} résolution : Article 46d : faute de français
- 10^{ème} résolution : Article 48 : révision coopérative
- 11^{ème} résolution : Article 50 : mise à disposition des documents

ORDRE DU JOUR AGO

- 1^{ère} résolution : Ratification des nouveaux et nouvelles associé.e.s
- 2^{ème} résolution : Ratification de la cooptation de M. Benoit Parésy au CA
- Présentation du rapport d'activité
- Présentation du rapport de gestion
- 3^{ème} résolution : Approbation des comptes annuels
- 4^{ème} résolution : Proposition d'affectation du résultat
- 5^{ème} résolution : Remboursement des parts sociales
- 6^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées
- 7^{ème} résolution : Montant du capital
- 8^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs
- 9^{ème} résolution : Modification du Règlement Intérieur de la Coopérative
- 10^{ème} résolution : Évolution du modèle du Réseau Enercoop
- 11^{ème} résolution : Groupe éthique
- 12^{ème} résolution : Élections des administrateurs
- 13^{ème} résolution : Formalités suite à l'AGO

Je soussigné, donne pouvoir à la personne ci-dessous désignée :

- de me représenter à l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2017 à 9h00, à la Mairie de Saint-Romain de Colbosc, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessus
- Et de prendre connaissance de tous documents et renseignements, d'assister à la réunion de l'assemblée et à celle qui pourrait avoir lieu ultérieurement et délibérerait sur le même ordre du jour, et d'émettre tous votes, de signer tous actes et pièces, et plus généralement de faire le nécessaire.

Je suis informé.e que s'il est fait retour du présent pouvoir sans indication du nom du mandataire, il sera attribué par ordre de priorité, dans le respect de la catégorie, et avec la limite de 3 pouvoirs par personne :

- au président de l'AGO
- à l'un.e des administrateur.trice.s
- à l'un.e des associé.e.s présent.e.s

Pouvoir

Contact : 02 32 80 99 80

À envoyer à : contact@normandie.enercoop.fr / Enercoop Normandie – 45, avenue Robert Hooke 76800 Saint-Etienne du Rouvray

Nom Prénom

Structure

Catégorie de sociétaire

Donne pouvoir à

Fait à

Le

Signature

Le pouvoir peut être retourné par e-mail à contact@normandie.enercoop.fr ou à l'adresse des bureaux ci-dessus **au minimum 3 jours avant la date de l'AGO et de l'AGE (17 mai)**. Il est à noter que **L'ORIGINAL DEVRA ÊTRE FOURNI**.